

COMMUNE DE BAUD
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Concerne tout le territoire communal (Pas de trame spécifique)	Articles L.152-1,L.152-2 et R.152-1 à R152-15 du Code rural et de la pêche maritime		A5
Servitude de protection des monuments historiques classée ou inscrits	1 - Chapelle St Adrien classé le 25 août 1932 (St Barthélémy) 2 - Fontaine St Adrien et calvaire classé le 5 octobre 1928 3 - Menhirs à Kernars classé le 9 août 1932 (St Barthélémy) 4 - Croix de Kermarech PPM du 26 février 2014 5 - Fontaine de la Clarté PPM du 26 février 2014 6 - Chapelle de la Clarté PPM du 26 février 2014 7 - Statue dite Vénus de Quinipily classé le 18 novembre 1943 8 - Croix de Ténuel PPM du 26 février 2014 9 - Croix jumelées de Boullet inscrit le 12 mai 1925 10 - Allée couverte classé le 6 janvier 1971	Classement et conséquences Code du patrimoine art L.621-1 à L.621-22, L 621-29-1 à L.621-29-8, L 621-33 et art R 621-1 à R.621-52, R.621-69 à R.621-91 et R.621-97 Mesures d'inscription et conséquences Code du patrimoine art L 621-25 à L 621-29, L 621-29-1 à L 621-29-8, L621-33 et art R621-53 à R 621- 68,R621-69 à R621-91 et R 621-97 Concernant l'adossement à classer et les PP(500m,PPA et PPM) Code du patrimoine art L621-30, L621-31 et art R621-92 à R 621-96	DRAC de Bretagne STAP du Morbihan Petit Hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 Vannes	AC1

Le Maire,

Jean-Paul BERTHO



Données fournies par les gestionnaires

Document approuvé le20 MAI 2014.....

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitude résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables et minérales	Captage de le Guern (commune de Quistinic)	Articles L. 1322-3 à L.13322-13 Article R. 1322-17 et suivants Arrêtés du 26 février 2007 Circulaire DGS/EA4 n° 2008-30 du 31 janvier 2008 Circulaire DGS n°2001/305 du 2 juillet 2001 Du Code de la Santé publique	Agence Régionale de Santé Délégation territoriale du Morbihan Pôle santé-environnement 32,bd de la Résistance BP 514 56019 Vannes cédex	AS1
Servitude de halage et de marchepied	Rivière le Blavet	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques	Monsieur le Chef de la Subdivision Blavet-canal de Nantes à Brest 1, avenue du CDT Ameil BP 24 56140 Malestroit Cédex	EL3
Périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz	Canalisation de gaz_Languidic-Pontivy DN 150_56010	Loi du 15 juin 1906 modifiée (art.12) Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art.35) Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art 1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié (titre I-chapitre III et titre II) Décret n°85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art.5 et 29) Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24)	GRT Gaz Région centre Atlantique Service Travaux Tiens et Urbanisme 10, quai Emile Cornerais CS 10002 44801 SAINT HERBLAIN Cedex	I3

Données fournies par les gestionnaires

Document approuvé le20 MAI 2014.....

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Réseau HTA de distribution HTB 63KV: Poteau Rouge/Baud et Baud/Pontivy	Loi du 15 juin 1906 (art.12 et 12 bis) modifiée Loi de finances du 13 Juillet 1925 (art.298) Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art.35) modifiée Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art.1 à 4) Décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.	Distribution ERDF - Service DT DICT 64, boulevard Voltaire BP 90937 35009 RENNES Cedex Groupe Maintenance Réseau SZA DE Kerouvois sud 29500 ERGUE-GABERIC	I4
Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP)	Blavet aval arrêté approuvé par AP du 20 décembre 2001	Décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles	Mme le chef du SPACES 8 rue du Commerce 56019 Vannes cédex	PM1
Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Station de Baud centre de réception R= 500m	Articles L.57 à L.62-1 du code des postes et des communications électroniques Article L.5113-1 du Code de la défense Article R. 27 à R.39 du code des postes et des communications électroniques Arrêté du 21 août 1953	ORANGE (télécommunication civile) UPR OUEST/ETU/ETFH 11, avenue Miossec 29334 Quimper cedex	PT1

<i>Objet</i>	<i>Désignation</i>	<i>Référence législative et réglementaire en vigueur</i>	<i>Service public concerné</i>	<i>Référence au plan</i>
Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Centre d'émission ou de réception de Baud_56010 R= 500m Centre d'émission ou de réception de Baud_56010 R= 1000m	Articles L.54 à L.56-1 du code des postes et des communications électroniques Article L.5113-1 du code de la défense Articles R.21 à R.26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques	ORANGE (télécommunication civile) UPR OUEST/ETU/ETFH 11, avenue Miossec 29334 Quimper cedex	PT2
Servitude relative aux voies ferrées	Voie SNCF n° 474000_Ligne Auray-Pontivy	Loi du 15 juillet 1845 Code de la voirie routière L.123-6 et R.123-3 L.114-1 à L.114-6 R.131-1 et suivants et R.141-1 et suivants	SNCF- Délégation Territoriale de l'Immobilier Ouest Pôle valorisation et transactions immobilières 23, rue Pierre Brosolète 37700 Saint Pierre des corps	T1
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	S' applique à tout le territoire communal (pas de trame spécifique)	Code des transports : article L6352-1	Délégation Bretagne Aéroport de Rennes st Jacques BP 9149 35091 Rennes cedex	T7

Données fournies par les gestionnaires

Document approuvé le

20 MAI 2014